



Programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents

Tranche 5

Compte-rendu de la réunion de chantier 02 Septembre 2016

• Lieu :	Pont Jutin, commune de Plomion à 10h00
-----------------	--

• Maître d'ouvrage :	• Maître d'œuvre :	• Entreprise :
Syndicat intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Vilpion amont et de ses affluents	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	Forêts et Paysages

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat	✓		
DEBESSE Laurent	Vice-Président du syndicat			✓
MOULIERE Pierre-Jacques	Vice-Président du syndicat			✓
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts et Paysages	✓		
HANCART Jérémy	Entreprise Forêts et Paysages	✓		
PAYAN Claude	Commune de Landouzy-la-Cour	✓		
WOIMANT Benoit	Commune de Harcigny	✓		
DUNTZE Martin	Fédération de Pêche et Milieux Aquatiques de l'Aisne			✓
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
FRAYON Thierry	Entente Oise Aisne			✓
COZETTE Philippe	Conseil Départemental de l'Aisne			✓
RAFFIN Vanessa	Communauté de communes Thiérache du Centre			✓

Ce programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages – (siège : Beaufort / 59.)

- SITUATION ACTUELLE :

- Les travaux de restauration du Vilpion se sont terminés le mercredi 31 Août.
- L'entreprise a procédé au déplacement de l'engin et a débuté la restauration du ruisseau du Landouzy, au niveau du Hameau de Belle-Belle.

- DETAIL DES TRAVAUX :

- AU NIVEAU DU VILPION

- Cette réunion a permis de vérifier la bonne réalisation des travaux sur le Vilpion et notamment le respect des consignes du maître d'œuvre à savoir :
 - Le marquage des arbres à abattre ou élaguer,
 - La valorisation des bois,
 - La remise en état du chantier.
- Les ouvriers ont pris en compte les remarques faites lors de la précédente réunion.
 - Nettoyage et ratissage des rémanents et branchages en pied de berge,
 - Réfection des baillages abimés ou démontés,
 - Orientation des bois en fonction du propriétaire.
- Sur la partie aval du Vilpion, le propriétaire a souhaité conserver la totalité des bois (branchages compris) afin de les valoriser en plaquette.



Remise en état des terrains et baillages



Bois mis en tas à disposition des propriétaires

- La restauration de la ripisylve a permis de recréer des trouées de lumière favorable à la reprise de la végétation spontanée. La suppression des embâcles et déchets gênants l'écoulement a également été réalisée. Par cette action, le cours d'eau retrouve une dynamique naturelle (retour de fasciés d'écoulements hétérogènes et diversifiés).
- La structure de berge présentant des zones de caches, d'abris ou de reproduction pour la faune et micro-faune aquatique a été laissée en l'état (souches, bois morts ancrés, racines, érosion, ...).

○ AU NIVEAU DU LANDOUZY

- Un premier marquage des arbres a été réalisé lors de la précédente réunion de chantier sur le ruisseau du Landouzy (de la ferme de Belle-Perche jusqu'au premier bosquet, en aval de la Robinette).
- La ripisylve bordant le ruisseau du Landouzy n'est pas très dense et ne requiert pas une grosse restauration sur les premiers hectomètres. L'accès des animaux au cours d'eau sur la majorité de ce tronçon limite le développement d'espèces herbacées ou arbustives (surpiétinement).
- Une attention particulière a été portée sur les frênes dépérissants et malades qui ont été marqués dans le but d'être abattus.
- Le ruisseau s'encaisse fortement en aval et la gestion des arbres penchant s'avère nécessaire pour éviter toute déstructuration de berge à moyen terme.



Absence de végétation herbacée



Abattage des arbres penchants sur berges abruptes

• REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Aucune remarque n'a été formulée de la part du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage sur la fin du tronçon du Vilpion et sur la restauration actuelle du Landouzy.
- Les propriétaires actuelles de la parcelle sont prévenus et ont souhaité, comme sur le Vilpion, conserver l'ensemble des bois (houppier compris) pour valorisation en plaquette.
- Chaque réunion fera l'objet d'un **marquage des arbres** selon l'état d'avancement de l'entreprise

✓	Tronçon marqué le 02.09.2016	De la Ferme de Belle-Perche au premier, en aval de la Ferme de la Robinette
⇒	Tronçon à marquer le 09.09.2016	Du Bosquet en aval de la Ferme, au pont de la route « le Pachy des Champs »

● REUNIONS DE CHANTIER

- Le suivi de ces travaux fera l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

- M. LAURENT Sébastien – entreprise Forêts et Paysages..... 07.76.01.80.28
- M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats 03.23.20.36.74

● FINANCEMENTS :

- La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier de :



● LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion aura lieu
le **vendredi 09 septembre 2016 à 09h30**
au carrefour de la Ferme de la Robinette,
commune de Landouzy-la-Cour

Le service technique,

